



droit lors d'une audition d'une mineure

Par **elocin**, le **10/12/2010** à **17:09**

Bonjour,

Notre fille et nous même (ses parents)avons été convoqués puis, elle seule auditionnée par un brigadier dans un commissariat de police.

Avant l'audition (et sans que mon mari soit averti de ce qu'il se faisait) ma fille a due subir relevés d'empreintes et photographie donc FICHEE alors qu'il n'y avait pas eu vol ni délit sauf de la diffamation.

Nous nous interrogeons donc mon mari et moi si ce que ma fille a subie car elle l'a subie !si ces mesures sont légales ou est ce un abus de pouvoir d'avoir fichée ma fille sans être auditionnée et sans que les parents le sachent ?

Merci de votre réponse .